

Bar : des moyens de contrôle testés pour la pêche de loisir

Publié le 11/10/2017 17:07 par le Marin

Un projet pilote européen, doté de 300 000 euros, permettra de tester des moyens de contrôle innovants de la pêche récréative du bar dans l'Atlantique, et de collecter plus de données sur l'état du stock.

Le Parlement européen réuni les 9 et 10 octobre a adopté un amendement budgétaire d'Alain Cadec, président de la commission de la pêche, pour mettre en place ce projet. « C'est un premier pas vers des mesures de gestion plus flexibles, indique Alain Cadec. Il s'agit de mettre en place progressivement un carnet de pêche mensuel pour les pêcheurs récréatifs de bar, qui remplacera les actuelles limitations journalières. »

La Commission européenne a aussi annoncé la publication prochaine d'un plan de gestion pluriannuel pour l'Atlantique. Alain Cadec salue « un changement de méthode salubre : nous allons passer d'une gestion dans l'urgence sans concertation à une programmation sur le long terme, en travaillant avec tous les acteurs de la pêche du bar ». Il compte lancer une consultation des pêcheurs professionnels et récréatifs pour concevoir des mesures « justes et efficaces ».

Le plan de gestion pluriannuel pour l'Atlantique, que la Commission devait initialement proposer avant l'été, serait a priori présenté d'ici la fin de l'année. Et jusqu'ici, les professionnels ignoraient si le bar allait y être intégré ou non. Ils sont aussi dans l'attente des avis scientifiques du Ciem pour les stocks de bar nord et sud, annoncés pour le 24 octobre.